

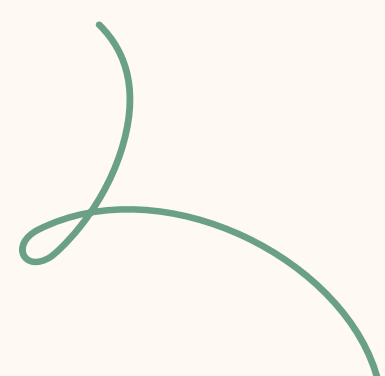
Règles du réseau pour les professionnels

Temps de lecture : environ 5 minutes

Si Gens de Confiance est avant tout destiné aux particuliers, les professionnels et « semi-professionnels » sont les bienvenus.

Les règles qui suivent ont pour objectif que particuliers et professionnels interagissent de manière vertueuse. N'hésitez pas à [contacter notre équipe « Bonheur »](#) si vous avez le moindre doute.

Pour utiliser Gens de Confiance en tant que professionnel, vous devez respecter les présentes Règles du réseau pour les professionnels.



Ce qu'il faut retenir :

- Dans vos échanges, précisez quand vous agissez en tant que professionnel.
- Dans votre profil pro, **soyez sincère dans vos qualifications** et champs d'intervention.
- **Tout démarchage « sauvage » est interdit**, via messagerie, groupes ou recommandations. Et une petite annonce n'est pas une publicité.

I. Mettre en avant son savoir-faire professionnel

Agent immobilier qui ose l'aventure d'indépendant, commissaire aux comptes, reconversion d'artiste peintre, menuisier en triporteur... Nous adorons les histoires de professionnels dont l'activité a grandi grâce à Gens de Confiance.

Pour que notre réseau soit un atout pour vous aussi, vous devrez respecter quelques principes élémentaires.

1.1. Être sincère dans ses qualifications

Les prestations professionnelles que vous proposez doivent être liées à un savoir-faire.

Formation, expérience, réalisations, agrément, RC professionnelle... N'hésitez pas à faire figurer sur votre profil pro les informations qui justifient vos qualifications et habilitations.

Il se peut d'ailleurs que vous soyez contacté par nos équipes à des fins de vérification.

1.2. Préciser que vous agissez en tant que professionnel

Dans la vie, vous êtes tantôt particulier, tantôt professionnel. Et sur Gens de Confiance... Aussi ! Quand vous achetez une trottinette d'occasion pour le petit dernier, ce n'est pas le plombier spécialiste en géothermie qui parle. Et vice versa.

Il est important de ne pas laisser le doute sur le fait que vous interagissez avec les autres membres en tant que professionnel. Que vous ayez opté pour un profil pro ou non, évitez de laisser planer le doute dans vos messages et annonces.

1.3. Ne pas utiliser Gens de Confiance pour une activité professionnelle illégale ou interdite

1. Les activités qui, selon nous, peuvent porter préjudice à autrui, physiquement, psychologiquement ou matériellement (« opportunités » d'investissement, gourous, trafics, etc.)

2. Connaissez-vous la différence [entre le bon et le mauvais chasseur](#) ? Nous non plus. Nous préférons donc par précaution exclure certaines professions non réglementées (liste non exhaustive) : la voyance et les activités médiumniques, le magnétisme, l'astrologie, la cartomancie, les activités « multiniveaux », l'hypnose, les massages.

3. Les activités réservées aux adultes (pornographie, nudité, etc.). Gens de Confiance est un site de petites annonces tout public. Si votre petite-nièce est trop jeune pour que vous lui décriviez votre métier, celui-ci n'a sans doute pas sa place sur Gens de Confiance.

4. Toutes autres activités dérogeant aux lois réglementant l'emploi en France. Nul n'est censé ignorer la loi. Nous prendrons les mesures nécessaires et coopérerons activement avec les autorités en leur signalant toute infraction.



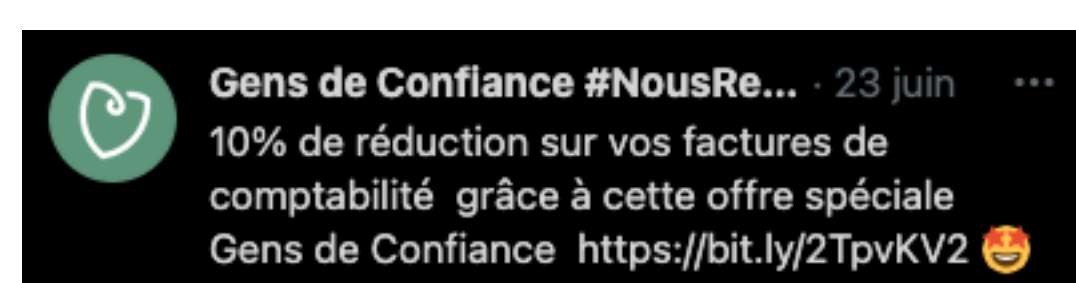
II. Avoir des pratiques commerciales respectueuses

Gens de Confiance est avant tout un site de petites annonces.

En tant que membre, vous avez pu constater le respect et la bienveillance qui règne dans les échanges. Les relations professionnelles et les pratiques commerciales s'inscrivent dans le même registre. Nous serons extrêmement vigilants sur ce sujet.

2.1. Créer des « offres spéciales Gens de Confiance »

Vous pouvez librement publier une offre promotionnelle ou code promo réservée à l'audience du site. Il nous arrive même de les relayer sur Facebook et Twitter 🤗



2.2. Ne pas faire de démarchage « sauvage »

Vous détestez recevoir cet appel pour « changer de forfait » alors que vous n'avez rien demandé. Nous aussi.

Nous ne voulons pas que Gens de Confiance soit utilisé pour proposer à un autre membre un produit ou service non sollicité.

Il va sans dire que nous sanctionnerons tout professionnel qui contacte un particulier ayant explicitement refusé le démarchage professionnel dans son annonce.

2.3. Ne pas confondre petite annonce et publicité

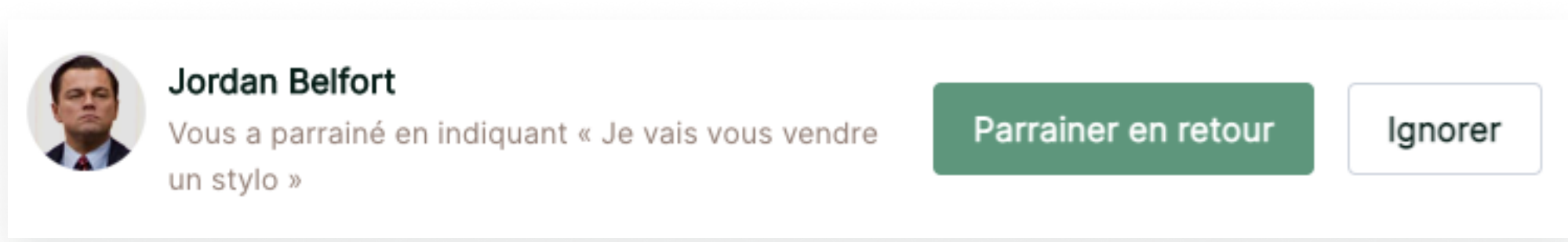
Nous vous encourageons bien sûr à publier des annonces pour proposer vos services. Simplement, dans le ton et la forme, cela doit rester une petite annonce.

Vous avez un doute ? Faites donc l'exercice suivant : imaginez que l'annonce que vous souhaitez diffuser soit imprimée. Serait-elle alors acceptable dans une boîte aux lettres "STOP PUB" ?

2.4. Ne pas devenir parrain ou marraine à des fins commerciales.

Les recommandations sont un engagement. En devenant parrain ou marraine, vous engagez votre responsabilité.

Votre agent immobilier n'accepterait pas de se porter caution pour votre loyer. Sur Gens de Confiance, c'est exactement la même chose.



2.5. Signaler une cessation d'activité

Nous savons que la fin d'une entreprise n'est jamais simple, et que vous avez dans ce cas de nombreuses autres priorités. Vous avez tout notre soutien dans ce passage difficile.

Merci cependant de clore votre profil pro pour éviter de surcharger les résultats de recherche.

III. Recevoir des avis

Les avis sont très précieux pour vous accompagner dans le développement de votre activité.

Nous vous invitons à relire la section "Donner des avis" des Règles du réseau.

3.1. Ne pas donner de contrepartie en échange d'avis

Les avis doivent être sincères et authentiques. Gens de Confiance n'est pas un réseau social d'influence. Il est interdit de rétribuer financièrement ou matériellement un avis.

En d'autres termes : un avis positif correspond à une heureuse expérience, pas à une boîte de chocolats offerte.

3.2. Signaler les avis illégitimes

Les avis comportent souvent beaucoup d'affect, et peuvent parfois se révéler litigieux. Si vous recevez un avis contraire à la section "Donner des avis" des Règles du réseau, n'hésitez pas à [nous contacter](#) pour que nous puissions agir en médiation.

Il peut s'agir d'éloges déplacés de votre maman ou de mauvaise foi d'un client déçu. Ou plus généralement, d'un avis :

- qui ne correspond pas à une expérience professionnelle vécue ;
- qui ne vous était pas destiné ;
- qui enfreint la réglementation sur la vie privée ;
- qui relève de la discrimination ;

3.3. Profiter de vos avis pour vous faire de la publicité

Vous êtes autorisés à reproduire les avis reçus à des fins publicitaires, à la condition de citer Gens de Confiance.